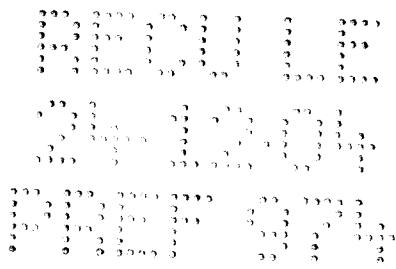


RAPPORT N° 04/6-02
au Conseil Municipal

OBJET

DECISION MODIFICATIVE 5/ 2004
BUDGET PRINCIPAL



La présente Décision Modificative prend en compte, à la Section de Fonctionnement, des ventilations de subventions diverses non effectuées lors du Budget 2004, sur le poste des subventions aux associations et organismes publics.

Ce complément de subventions permettra aux associations bénéficiaires de mettre en place des actions envisagées pour la fin de l'année.


Les opérations sont détaillées dans les tableaux figurant en annexe.

En outre, au titre de l'exercice 2003, il convient de rattacher à la fin de l'exercice concerné les reliquats de subventions qui n'ont pu être mandatés.

La situation administrative des associations concernées n'ayant pas changé à notre connaissance, je vous propose d'apurer les subventions de l'année 2003 sur la base des éléments figurant dans le tableau joint en annexe.

Enfin, les crédits relatifs au paiement des travaux du Boulevard Sud sont transférés de la Section d'Investissement vers la Section de Fonctionnement. Ceux-ci sont assimilés à des fonds de concours.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE MAIRE

René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 04/6-02
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004

OBJET

DECISION MODIFICATIVE 5/ 2004
BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-02 du Député-Maire ;


Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Député-Maire à procéder à la Décision Modificative n° 5 au Budget principal 2004, et à l'apuration des subventions de l'année 2003, conformément aux indications portées dans les tableaux joints en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **23 DEC. 2004**

LE DEPUTE-MAIRE

RENE-PAUL VICTORIA



DECISION MODIFICATIVE N° 5 AU BUDGET 2004

BUDGET VILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

023	023	01	Virement à la section d'investissement (Mouvement D'ordre)	3 624 709,00	1 000 000,00	
65	65752	822	Fonds de concours aux organismes publics	3 478 334,07	1 800 000,00	
65	6574		Subventions de Fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	14 911 928,50	110 000,00	
68	6812	01	Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir (Mvt d'ordre)	3 180 562,00	900 000,00	
73	7381	01	Taxe addit. aux droits de mutation	1 100 000,00		110 000,00
79	7918	01	Autres transferts de charges de fonctionnement courant (Mouvement. D'ordre)	5 061 404,00		3 700 000,00
TOTAL.....					3 810 000,00	3 810 000,00

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 17/12/2004
 En annexe à la Délibération N° 04/02

LE MAIRE



Décision modificative 5 au Budget 2004

Nature	Fonction	Libellé	Pour mémoire BP + BS + DM	Mt DM5	Vote du Conseil Municipal
6574	311	ASSOCIATION POUR LA MUSIQUE ET L'EXPRESSION	1 500 €	1 500 €	
6574	311	FEDERATION D'ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOCIALES DU SUD	4 900 €	4 900 €	
6574	33	OFFICE DIONYSIEN DU TEMPS LIBRE	811 325 €	92 000 €	
		Total AFFAIRES CULTURELLES		98 400 €	
6574	92	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION EN MILIEU RURAL A LA REUNION		31 116 €	
		Total DELOPPEMENT ECONOMIQUE TOURISME ET COOPERATION		31 116 €	
6574	025	ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE	381 882 €	85 000 €	
		Total JEUNESSE		85 000 €	
6574	522	CLUB ANIMATION PREVENTION	1 420 603 €	75 000 €	
6574	523	ASSOCIATION ART & INSERTION	9 647 €	9 647 €	
6574	523	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS DES CHÔMEURS DE LA REUNION	4 685 €	4 685 €	
		Total PREVENTION SECURITE POLITIQUE DE LA VILLE		60 668 €	
6574	40	AMICALE SPORTIVE ET LOISIRS DU MOUFIA	1 748 €	160 €	
6574	40	ASSOCIATION BADMINTON CLUB DU MOUFIA	- €	500 €	
6574	40	ASSOCIATION BOURBON OLYMPIQUE TENNIS CLUB	- €	1 000 €	
6574	40	ASSOCIATION DES VETERANS ATHLETISME DIONYSIEN	3 763 €	1 440 €	
6574	40	ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DU BRULE	6 529 €	4 529 €	
6574	40	ASSOCIATION FOOTBALL FEMININE DIONYSIENNE	2 168 €	729 €	
6574	40	ASSOCIATION LES AMIS BOULISTES DE CHAMP FLEURI	1 058 €	589 €	
6574	40	ASSOCIATION NATIONALE POUR L'ENSEIGNEMENT ET L'EDUCATION DE PROXIMITE	- €	2 134 €	
6574	40	ASSOCIATION PETANQUE MONTGAILLARD	1 610 €	436 €	
6574	40	ASSOCIATION PRIMAT HAND-BALL CLUB	7 622 €	2 000 €	
6574	40	ASSOCIATION PROMOTION SPORT CULTURE MAGMA	2 134 €	5 000 €	
6574	40	ASSOCIATION SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE	8 715 €	843 €	
6574	40	ASSOCIATION SPORTING CLUB DU CHAUDRON	9 503 €	2 122 €	
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE REUNION	- €	4 100 €	
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM DE LA REUNION (ASPTT DE LA REUNION)	38 817 €	378 €	
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE LA BRETAGNE	13 583 €	4 574 €	
6574	40	CLUB BOULISTE DU BOIS DE NEFLES	1 932 €	265 €	
6574	40	CLUB BOULISTE LE CHAUDRON	1 472 €	1 059 €	

Décision modificative 5 au Budget 2004

Nature	Fonction	Libellé	Pour mémoire BP + BS + DM	Mt DM5	Vote du Conseil Municipal
6574	40	CLUB BOULISTE SAINTE-CLOTILDE	2 300 €	953 €	
6574	40	CLUB DIONYSIEN TENNIS DE TABLE	3 904 €	791 €	
6574	40	CLUB FOOTBALL DIONYSIEN	6 131 €	1 978 €	
6574	40	CLUB SPORTIF SAINT DENIS BICROSS	15 934 €	1 500 €	
6574	40	COMITE REGIONAL BOWLING REUNION	- €	1 000 €	
6574	40	COMITE REGIONAL HANDISPORT	- €	210 €	
6574	40	FOOTBALL FEMININ CHAUDRON	2 122 €	84 €	
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE MONTAGNARDE	9 075 €	977 €	
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE SAINT DENIS	12 694 €	1 207 €	
6574	40	NATATION SAINT-DENIS REUNION	12 868 €	4 000 €	
6574	40	RACING CLUB SAINT-DENIS	12 914 €	905 €	
6574	40	REUNION ARTS COMBATS BOXING CLUB	2 438 €	420 €	
6574	40	SUBVENTIONS DIVERSES SPORTS	17 419 €	17 419 €	
6574	40	SUBVENTIONS DIVERSES SPORTS - DISPOSITIF HAUT NIVEAU	16 190 €	16 190 €	
6574	40	TENNIS CLUB MUNICIPAL DE CHAMP FLEURI	5 364 €	1 420 €	
6574	40	TRIATHLON CLUB SPORTIF SAINT DENIS	3 200 €	1 067 €	
6574	40	UNION PUGILISTIQUE SAINT-DENIS	2 563 €	1 700 €	
6574	40	WARRANG DOJANG	- €	500 €	
		Total SPORTS		7 903 €	
6574	523	ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE	- €	10 000 €	
		Total VIE FAMILIALE		10 000 €	
6574	20	ASSOCIATION DE GESTION DE L'ECOLE CATHOLIQUE DU SACRE-COEUR	2 389 €	59 497 €	
6574	20	ASSOCIATION DE GESTION DE L'ECOLE CATHOLIQUE MIXTE DE SAINTE-CLOTILDE	1 740 €	42 464 €	
6574	20	OGEC, ECOLE SAINT-GABRIEL	1 127 €	29 816 €	
6574	20	OGEC IMMACULEE CONCEPTION	3 164 €	80 824 €	
6574	20	SUBVENTIONS DIVERSES VIE SCOLAIRE	217 294 €	198 888 €	
		Total VIE SCOLAIRE		13 713 €	
		Total général		110 000 €	

Rattachements 2003 en annulation

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	NOM ASSOCIATION	MONTANT RATTACHE 2003	PROPOSITION NOUVELLE DU MAIRE	MOTIF	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
65	6574	25	ASSOCIATION DES JAMALACS	1 254 €	-1 254 €	Les comptes 2002 n'ont pas été remis.	
			ASSOCIATION QUARTIER CENTRE-VILLE EST	1 500 €	-1 500 €	Les comptes 2002 n'ont pas été remis.	
		40	ASSOCIATION MARMAILLES MONTGAILLARD	1 264 €	-1 264 €	Association dissoute.	
			ASSOCIATION JEUNES LE BRULE	2 000 €	-2 000 €	Les comptes 2002 n'ont pas été remis.	
			MOUTARDIER	900 €	-900 €	Les comptes 2002 remis non conformes malgré les relances.	
			ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS DES CHOMEURS DE LA REUNION	2 730 €	-2 730 €	Association en liquidation judiciaire.	
		40	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE FOYER SAINT-JACQUES	12 196 €	-12 196 €	Subvention 2002. Association liquidée.	
		33	ASSOCIATION MALAGASY MITAMBATRA	1 500 €	-1 500 €	Action non réalisée.	
			TOTAL	23 344 €	-23 344 €		

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 17/12/2004
 En annexe à la Délibération n° 04602

LE MAIRE

[Signature]

